

Guéret, le 17 JAN. 2022

Affaire suivie par :
Anne-Marie ARMANI – Saniati SELEMANI
Mission Éducation et Sécurité Routière
Sécurité Routière
Tél : 05 55 51 58 15
Courriel : anne-marie.armani@creuse.gouv.fr

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2022

Élaboration et appel à projets

La sécurité routière est une priorité nationale mais également locale. Ainsi, la lutte contre l'insécurité routière est affichée comme l'un des axes d'actions majeures du gouvernement et un engagement fort en Creuse.

De nombreux acteurs se mobilisent chaque année pour sensibiliser les conducteurs à adopter une conduite responsable et sécuritaire sur les routes.

Si la mise en œuvre des actions de prévention routière a été compliquée en 2020 et 2021 compte tenu du contexte particulier lié à la pandémie du Covid 19, il reste néanmoins essentiel de continuer à agir sur les comportements des usagers de la route à travers des actions de sensibilisation et de prévention. L'atteinte des objectifs ambitieux de la sécurité routière nécessite foncièrement la mobilisation de tous les acteurs, associatifs, IDSR, forces de sécurité intérieure, assurances, collectivités etc.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) est élaboré chaque année en cohérence avec les orientations du Document Général d'Orientation (DGO) 2018-2022 qui a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique nationale en matière de sécurité routière.

Le DGO 2018-2022 s'articule autour de 7 axes prioritaires qui devront se traduire en actions locales :

- l'information des seniors
- les addictions (alcool et stupéfiants)
- les deux-roues motorisés (2RM)
- la sensibilisation des jeunes
- le risque professionnel
- la vitesse
- et les distracteurs.

Les causes présumées des accidents routiers sont principalement dues à de la vitesse excessive en augmentation de 60 % en 2020 selon l'ONISR, à la consommation d'alcool mais aussi à des défauts de comportements (inattention). On note également une hausse significative des infractions liées aux **stupéfiants** sur les routes creusoises.

Les infractions routières issues des conducteurs des 2 roues ne sont pas négligeables. Aussi, en 2022 et dans la continuité des orientations nationales, une attention particulière sera portée sur les actions de prévention relatives **aux 2 roues motorisées (2RM)** et au risque routier professionnel.

Nous devons également rappeler aux conducteurs l'importance de rester concentré et maître de leur véhicule sans se laisser distraire par les nouvelles technologies même si elles peuvent apporter une aide à la conduite.

La sensibilisation des jeunes à ces risques sera inscrite dans le PDASR 2022.

Des actions à l'égard **des seniors** devront être proposées afin de poursuivre notamment le travail engagé sur les risques liés à la conduite automobile mais également sur les risques concernant les piétons.

Ces thèmes non exhaustifs mais récurrents dans les statistiques nationales de l'accidentologie présentent un intérêt majeur pour assurer une sécurité renforcée des usagers de la route. La prévention reste un élément essentiel dans le cadre de la sécurité routière.

Cet appel à projet a pour finalité de mobiliser et de fédérer tous les acteurs du département autour de la sécurité routière et de faire émerger des actions de prévention innovantes et efficaces, conformément aux orientations nationales et aux enjeux locaux, afin de réduire le nombre d'accidents et de victimes (tués et blessés) sur les routes du département.

Toute opération requérant un financement au titre du PDASR devra mentionner tous les critères permettant de mesurer l'impact sur la population visée ainsi que l'objectif à atteindre.

Un bilan détaillé de l'action sera demandé en fin d'année.

Toutes les personnes morales, collectivités publiques, services de l'État, secteur privé et monde associatif, sont éligibles à cet appel à projets dès lors qu'elles disposent d'un numéro de SIRET.

Afin de coordonner au mieux les diverses actions de sécurité routière dans le département, je vous remercie de bien vouloir compléter avec précision le formulaire cerfa n°12156-06 ci-joint et à respecter le contrat d'engagement républicain.

Les projets qui feront l'objet d'un cofinancement (collectivités territoriales, organismes sociaux, autres établissements publics...) seront examinés en priorité pour l'attribution d'une subvention.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre les documents demandés pour le 25 février 2022 au plus tard, par courriel pref-mesr@creuse.gouv.fr ou par envoi postal :

Préfecture de la Creuse
Mission Éducation et Sécurité Routière
Place Louis Lacrocq
BP 79
23011 GUERET cedex

Un comité de programmation se réunira au cours du premier trimestre 2022 pour étudier les différents projets proposés et fixer le montant des subventions accordées.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au :
05 55 51 58 15

Je vous remercie de votre implication dans la poursuite de la lutte contre l'insécurité routière.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur des Services du Cabinet,



Albert HOLL